



M.1780.11.24

le vingt quatre novembre l'an mil sept cens quatre  
Vingt après les publications de trois bancs de  
mariage faites par trois dimanches consecutifs aux  
messes paroissiales de roquetoire, de St étienne  
a lille, de Varchocque et d'eperlecque entre  
louis joseph montheron chirurgien établi à eperlecque  
diocèse de boulogne , fils majeur de louis Va-  
lentin et de marie adrienne Le moine de cette paroisse  
d'une part et catherine françoise Warlart fille  
mineure de charles françois et de defuncte marie catherine masset  
de la paroisse de roquetoire, d'autre part, ayant  
vu les certificats des publications en bonne forme  
des curés de roquetaire Village de la dite Walart , la mariante  
de st etienne paroisse de lille où la ditte Walart demeure,  
de varchocque d'où le sieur montron est paroissien  
de droit et d'eperlecque où il est a présent établi,  
ayant eu les consentements de charles françois Walart  
pere de la ditte catherine francoise Walart, et d' augus-  
tin masset oncle maternel son tuteur ; ayant eu aussi  
le consentement de louis valentin montron pere du  
mariant, et n'ayant reconnu aucun empechement  
à leur futur mariage, je les ai liés et conjoints  
par la bénédiction du sacrement de mariage  
furent présens au dit mariage jean françois  
Walart pere de la mariée, antoine louis  
macrel, pierre francois lemoine, jean jacques  
le moine qui ayant déclaré savoir écrire  
ont signé cet acte

*charle wallart*

*jean jacques lemoine*

*pierre francois lemoine*

*A :L : Macrel*

*Louis j. motheron*

*Catherine francoise Wallart*

*A.f.b. Kindt curé de  
vvizernes*